

LA LETTRE DU CONSEIL

N° 20 - Conseil Municipal du 26 Mai 2010

Conseillers municipaux absents, excusés ou ayant donné procuration : Julien PETIT, René ROLLAND

Véronique BOINON ayant donné procuration à Marie-Andrée COLLEON

CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la peine des familles de La Biolle face à la disparition d'un de leur proche :

- Michel KIEFFER, Le Parc
- Maria MUGAVERO, Tarency
- Félicie LAPPERRIERE, Bas de la côte
- Jeannine TARDIVEL, Chef-lieu

Mais aussi à la joie des familles qui ont célébré un mariage :

- Lionel BONANSEA et Sophie GONARD, Chef-lieu
- Véronique UVETEAU et Robert LAMBERT, la Châtaigneraie

Ou une naissance :

- Louan HARDUIN, Chef-lieu
- Kiara BICAND, Villette

BOURSE DE VOYAGE D'ETUDE SOLIDAIRE

Mandy HOFFMANN, accompagnée de deux de ses camarades, Céline et Anne Christine, sollicitant une bourse municipale pour effectuer un stage à caractère humanitaire en Tunisie, vient présenter son projet.

Ce stage inclus dans sa formation de sage-femme, se déroulera à Sousse (Tunisie) du 2 août au 12 septembre 2010, dans une salle de naissance en maternité. En contact avec l'Association TUNACTION, et avec le Croissant Rouge, dès le 22 juillet, Mandy et ses camarades participeront à des missions humanitaires : formation aux premiers secours, consultations médicales, promotion du don du sang, campagne de vaccination, participation aux actions de prévention avec l'association de lutte contre le cancer à l'hôpital Farhat Hached.

A leur retour en France, Mandy et ses camarades se proposent de mener sur la commune, des actions locales auprès de jeunes (sexualité, contraception...), des actions d'information pour les habitants (grossesse, parentalité, allaitement, animation d'un groupe de parole et information auprès des sapeurs pompiers).

Le Conseil Municipal félicite ces jeunes filles pour leur engagement et accorde à Mandy une bourse de 200 € pour participer aux frais de son stage.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009 DU RECEVEUR MUNICIPAL (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET DE L'EAU)

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2009 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et indique que ceux-ci n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

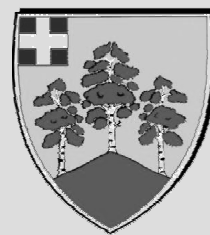
COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET DE L'EAU)

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Monsieur Le Maire présente les comptes administratifs 2009.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes administratifs 2009 dont les résultats sont les suivants :

La Biolle



Mairie de La Biolle

41, place de l'église

73410 LA BIOLLE

Téléphone

04 79 54 76 06

Télécopie

04 79 54 70 04

mairie@la-biolle.fr

www.la-biolle.fr

Votre prochain
Conseil Municipal :
28 juillet
à 20h30 en mairie.

Budget principal

Section de fonctionnement : Dépenses : 966 726 € 84 Recettes : 1 578 380 € 27

Section d'investissement : Dépenses : 1 420 786 € 83 Recettes : 927 766 € 46

Budget Eau

Section de fonctionnement : Dépenses : 59 964 € 65 Recettes : 138 119 € 99

Section d'investissement : Dépenses : 48 326 € 66 Recettes : 61 189 € 95

Le détail des budgets a été présenté dans le compte rendu de l'assemblée générale du 29 janvier 2010.

INSCRIPTION A L'ECOLE

Rapporteur Alain CADAN

Le 26 mai 2008, le Conseil Municipal avait fixé des règles de priorité pour l'inscription à l'école compte tenu des demandes de dérogation. Le bureau municipal propose de modifier les priorités d'inscriptions des enfants à l'école de La Biolle :

- enfant de La Biolle
- sous réserve de l'**avis favorable** du Maire de la commune de domicile de l'enfant (en cas d'avis défavorable, l'enfant sera refusé à l'école de La Biolle) :
- enfant de la même fratrie
- enfant qui a de la famille à La Biolle
- enfant dont l'un des parents travaille à La Biolle
- enfant gardé par une assistante maternelle de La Biolle

Le Conseil Municipal approuve cette nouvelle règle.

CLASSE DE DECOUVERTE - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur Alain CADAN

2 enfants de La Biolle sont scolarisés dans l'établissement médico-éducatif de Faverges qui organise une classe pédagogique dans le Vercors du 7 au 11 juin 2010. Le Conseil Général propose des subventions pour participer au financement de ces semaines sous conditions que la commune de résidence des élèves participe à raison de 7.50 € par jour et par enfant soit 75 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer cette subvention de 75 € à l'établissement médico-éducatif de Faverges.

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Tout agent de la fonction publique territoriale occupant un emploi permanent bénéficie d'un droit individuel à la formation de 20 heures par an pour les agents à temps complet. Cette durée est calculée au prorata du temps de travail pour les agents à temps partiel ou à temps non complet. Les droits acquis annuellement peuvent se cumuler sur une période de 6 ans, ils restent alors plafonnés à 120 heures. Le décompte des droits au DIF a débuté le 21 février 2007, date de l'entrée en vigueur de la loi qui l'a instauré.

Le DIF ne peut être utilisé que pour des formations présentant une utilité professionnelle et qui sont inscrites dans le plan de formation.

Les conditions d'octroi du DIF sont :

- les heures ne sont acquises qu'à compter d'une année de travail révolue,
- les agents non titulaires doivent occuper un emploi permanent et compter au moins un an de service effectif dans la même collectivité,
- les périodes prises en compte sont les périodes d'activité, les périodes de mise à disposition, de détachement ainsi que de congé parental. Par contre, les agents en disponibilité n'acquièrent pas de DIF.

Le Conseil municipal décide que les formations pouvant être prises en charge au titre du DIF sont les suivantes :

- formations présentant une utilité professionnelle directe pour la collectivité
- formations dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE),
- préparations aux examens qui ont fait l'objet d'une demande préalable de l'agent,

Selon les cas : (éloignement, intérêt non manifeste.....) la formation pourra être refusée.

Le Conseil Municipal décide que le DIF devra s'exercer durant le temps de travail, sauf conditions exceptionnelles et sur accord du Maire.

Fabien COUDURIER rejoint le Conseil Municipal.

OPERATION OBJECTIF ZERO PESTICIDE - CONVENTION D'ENGAGEMENT

Rapporteur Jean-Pierre GINET

L'opération Objectif ZERO PESTICIDE, mise en place au sein du Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget vise à mettre en place une politique incitative et durable de suppression des pesticides dans la gestion des espaces verts et voiries des 65 communes du bassin versant du Lac du Bourget, sur la période de 2010 à 2012. L'opération a pour ambition de protéger la santé humaine, la ressource en eau et les milieux aquatiques, en réduisant voire supprimant l'usage des pesticides.

Les objectifs de l'opération sont :

- de promouvoir des techniques alternatives à l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces relevant de la compétence communale,
- de favoriser l'acquisition ou la location de matériels de désherbage alternatif,
- d'organiser la sous-traitance de l'entretien par techniques alternatives,
- de former les agents communaux à ces nouveaux enjeux et nouvelles pratiques,
- d'informer les habitants sur les engagements de la commune.

Cette opération permet aux communes de bénéficier de subvention de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de la Savoie, pour les études et pour l'acquisition ou la location de matériel ainsi que pour la sous-traitance d'entretien d'espaces en techniques alternatives.

Le Conseil Municipal, soucieux de la préservation de l'environnement et de la santé humaine, approuve l'engagement de la commune au niveau 2 (supprimer progressivement les pesticides dans les zones à risque élevé et à respecter les bonnes pratiques dans les zones à risque réduit), pour un montant prévisionnel d'étude (plan de désherbage communal) de 6 000 à 10 000€ HT subventionné à 80% et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'engagement.

Pierre GOURY rejoint le Conseil Municipal.

LISTE DES COMMISSIONS

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Le Conseil Municipal précise et complète la composition des commissions municipales. Jean-Pierre GINET, Maire, est membre de droit de toutes les commissions.

- **commission d'appel d'offres** : Présidence déléguée à Maurice PAGET,
Titulaires : Robert BOCCON-PERROUD, Fabien COUDURIER, René ROLLAND,
Suppléants : Jean CALLOUD, Pierre GOURY, Jean RABEYRIN,
- **commission d'aménagement et d'urbanisme** : Présidence déléguée à Jean CALLOUD
Membres : Catherine GARCIAZ, Robert BOCCON-PERROUD, Pascal CURIOS, Maurice PAGET
- **commission des travaux** : Présidence déléguée à Maurice PAGET,
Membres : Isabelle BOURDIS, Robert BOCCON-PERROUD, Fabien COUDURIER, Alain CADAN, Jean CALLOUD, Pascal CURIOS, Pierre GOURY, René ROLLAND, Marie-Andrée COLLEON, Julien PETIT
- **commission cantine** : Présidence déléguée à Alain CADAN,
Membres : Catherine LEBRUN, Sabrina PICOLLET, Fabien COUDURIER, Pascal CURIOS, Claire RICHARD
- **commission éducation, jeunesse et association** : Présidence déléguée à Alain CADAN,
Membres : Catherine LEBRUN, Pascal CURIOS, Fabien COUDURIER, Julien PETIT, Sabrina PICCOLET
- **commission extension école** : Présidence Jean-Pierre GINET,
Membres : Maurice PAGET, Jean CALLOUD, Alain CADAN, Isabelle BOURDIS, Marie-Andrée COLLEON, Françoise DUPASSIEUX, Catherine LEBRUN, Sabrina PICOLLET, Fabien COUDURIER, Pascal CURIOS,
- **commission sentiers piétonniers** : Présidence déléguée à Pascal CURIOS
Membres : Véronique BOINON, Robert BOCCON-PERROUD, Jean CALLOUD, Fabien COUDURIER, Pierre GOURY,
- **commission Délégation Service Public** : Présidence Jean-Pierre GINET
Titulaires : Maurice PAGET, Jean CALLOUD, René ROLLAND
Suppléants : Pierre GOURY, Robert BOCCON-PERROUD, Fabien COUDURIER
- **commission initiatives économiques et citoyennes** : Présidence déléguée à Isabelle BOURDIS
Membres : Fabien COUDURIER, Anne-Lucie GROSJEAN, Catherine LEBRUN
- **commission solidarités** : Présidence déléguée à Marie-Andrée COLLEON
Membres : Jean RABEYRIN, Françoise DUPASSIEUX, Véronique BOINON
- **commission communication** : Présidence déléguée à Isabelle BOURDIS
Membres : Anne-Lucie GROSJEAN, Julien PETIT.

Les commissions peuvent s'adjoindre des membres extérieurs volontaires ou reconnus pour leur expertise dans la thématique traitée.

DEFENSE DE LA MATERNITE D'AIX-LES-BAINS

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Suite aux menaces de disparition de la maternité d'Aix-les-Bains, le Conseil Municipal décide de :

- s'opposer à la restructuration de l'hôpital public d'Aix-les-Bains conduisant à la fermeture de la maternité ;
- se prononcer pour le maintien à Aix-les-Bains d'un hôpital polyvalent, avec tous ses services, répondant aux besoins de santé de tous les usagers du territoire et assurant un rôle vital pour la prévention et les premières urgences ;
- exiger de l'Agence Régionale de Santé (ARS) le maintien de la maternité et des moyens humains et budgétaires nécessaires au maintien de toutes les activités médicales, paramédicales, techniques et administratives à Aix-les-Bains ;
- adhérer au comité de défense de l'hôpital public d'Aix-les-Bains

INFOS DIVERSES

- **Exposition La salle de bain**

Rapporteur Alain CADAN

Le CISALB installe au Centre Culturel des 3 bouleaux les ateliers de *La Salle de Bains*, pour découvrir le Lac du Bourget, pour comprendre, apprendre, s'amuser et bricoler, du 9 au 23 juin 2010.

Chaque classe de l'école visitera cette exposition.

- **Distinctions**

A l'occasion de la Fête des Mères, deux mères de famille Mesdames Corinne CHARVIER et Véronique DELASALLE se sont vues remettre la Médaille de la Famille Française le 28 mai 2010 à 18h30 en mairie.

Au cours de la même cérémonie, il a été également procédé à la remise des diplômes aux stagiaires qui ont suivi la formation de 1^{er} secours civique.

Le Maire et le Conseil Municipal adressent leurs sincères félicitations aux décorées et diplômés.

- **Location Auto Ecole**

Rapporteur Isabelle BOURDIS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord de location à 10€ le m², du local situé au rez-de-chaussée du Centre Culturel à Monsieur Luc MOTTARD pour lui permettre de finaliser son dossier d'ouverture d'une auto école.

- **Mise en place d'une consultance sur les économies d'énergie**

Rapporteur Isabelle BOURDIS

Dans l'objectif de favoriser un développement durable, il est proposé la mise en place d'une consultance sur les travaux et solutions diverses de recherches d'économies d'énergie, des dispositifs contre la précarité énergétique, des conseils sur les montages financiers, afin d'optimiser les choix techniques.

Cette consultance, de deux heures mensuelles, sur rendez-vous pris en Mairie, sera assurée par Monsieur TASSAUX. Elle est destinée à conseiller, en toute indépendance et gratuitement, les habitants souhaitant entreprendre des travaux ou acquérir des équipements destinés à réduire la consommation d'énergie.

S'agissant d'une première, le Conseil Municipal accepte à titre d'essai, de mettre en place cette consultance et de la rémunérer à hauteur de 120 euros les deux heures.

- **Raid humanitaire du samedi 12 juin**

Rapporteur Marie-Andrée

L'association VERTICALE, basée à Grigny (Rhône) composée de membres actifs bénévoles et d'un sportif paraplégique, a pour but d'aider la recherche médicale sur les traumatismes de la moelle épinière en récoltant des fonds grâce à diverses manifestations (raids, marathons, vente de tee-shirt, etc.). Les fonds collectés sont utilisés pour l'achat de matériel de laboratoire de l'INSERM de Montpellier. Elle organise du mardi 8 juin 2010 au samedi 12 juin 2010, le raid de Savoie-Haute-Savoie-Isère, réalisé par Roger PHILIBERT en fauteuil roulant, entouré de cyclistes valides. La dernière étape du samedi 12 juin démarre de La Biolle à 8h15 pour se terminer à Aix-les-Bains à 16h15 en passant par la Chautagne.

Vous trouverez le détail des communes traversées sur les affiches disposées dans la commune.

Venez avec nous les encourager et leur montrer notre soutien au départ de cette dernière étape qui démarrera du centre du village.

Rendez-vous donc le samedi 12 juin 2010 à 8h15.